

COMITE REGIONAL DE NATATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

FICHE D'INSCRIPTION Secourisme

- ☐ Formation PSC1 prévue le lundi 29 juin 2015
- ☐ Formation PSE1 prévue du lundi 29 juin Au vendredi 3 juillet 2015
- ☐ Formation continue du PSE1 (recyclage) prévue le jeudi 2 juillet 2015

Cochez la formation qui vous intéresse.

De 9h à 17h à la Maison Régionale des Sports Montpellier

NOM : Prénom :
Date de naissance : Lieu de naissance :
ADRESSE :
Code postal : VILLE :
Téléphone portable :
Adresse Mail :
SITUATION ACTUELLE (Demandeur d'emploi, salarié, étudiant, lycéen, nageur, officiel, dirigeant...) :
Club : Numéro de licence FFN (IUF) :

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- **1 photo d'identité** (avec le nom au verso)
- Photocopie **recto verso** de la **carte d'identité** ou du **passport** ou du **titre de séjour** en **cours de validité**
- **Un chèque** correspondant aux frais de formation (voir tarifs) à l'ordre du **Comité Régional de Natation du Languedoc Roussillon** à fournir avec la **fiche d'inscription**.

TARIFS PSC1 :

Tarif 1 - Applicable au stagiaire bénéficiant d'une prise en charge	120.00€
Tarif 2 - Applicable au stagiaire ne bénéficiant d'aucune prise en charge	84.00 €
Tarif 3 - Applicable au stagiaire licencié FF Natation (nageur)	
Prise en charge par le Comité régional : 34 €	50.00 €
Tarif 4 - Applicable au stagiaire licencié FF Natation (officiel, dirigeant)	
Prise en charge par le Comité régional : 64 €	20.00 €

TARIFS PSE1 :

Tarif 1 - Applicable au stagiaire bénéficiant d'une prise en charge	525.00 €
Tarif 2 - Applicable au stagiaire ne bénéficiant d'aucune prise en charge	367.50 €
Tarif 3 - Applicable aux stagiaires licencié FF Natation (nageur, officiel, dirigeant)	
Prise en charge par le Comité régional : 217.50 €	150.00 €

TARIFS Révision PSE1 :

Tarif 1 - Applicable au stagiaire bénéficiant d'une prise en charge	120.00€
Tarif 2 - Applicable au stagiaire ne bénéficiant d'aucune prise en charge	84.00 €
Tarif 3 - Applicable au stagiaire licencié FF Natation (nageur, officiel, dirigeant)	
Prise en charge par le Comité régional : 34 €	50.00 €

La date limite de réception des dossiers est fixée au 15 juin 2015